

# Novaconseil

Audit, conseil et organisation



## LE DOCUMENT UNIQUE

Le **Document Unique** est une **obligation de sécurité imposée par la loi**, à tout chef d'entreprise dès le premier salarié.  
Le **négliger** peut mettre en **péril** votre entreprise.

### L'enjeu

dépasse largement l'amende prévue par le Code du travail (art R.4741-1)

« Le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques » entraîne une **contravention de 5ème classe** soit une amende de **1.500 €** (3.000€ en cas de récidive) autant de fois qu'il y a de salariés concernés par la situation à risque et un an d'emprisonnement.

### Choisir

un expert en santé et sécurité de Novaconseil,  
c'est aussi « positiver » votre Document Unique :

- Le professionnalisme de nos intervenants et formateurs est reconnu par des syndicats patronaux et des entreprises de notoriété publique.

- **Aide financière** : nous positivons le document unique en permettant à nos clients d'obtenir des subventions au bénéfice des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

## Comprendre

la responsabilité de l'employeur à l'égard de la santé et de la sécurité des salariés relève de deux mécanismes distincts :

### Votre responsabilité pénale

Le mécanisme pénal vise à punir la personne physique ou morale responsable de l'infraction. Les peines prévues sont aggravées si les dommages trouvent leur origine dans un **manquement délibéré aux règles de sécurité**. L'auteur sera poursuivi pour **délit de mise en danger d'autrui**.

*Article 222-19 du code pénal*

« Le fait de causer à autrui, dans les conditions et selon les distinctions prévues à l'article 121-3, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, une incapacité totale de travail pendant plus de trois mois est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ».

### A méditer :

Le code pénal dispose que la responsabilité peut être recherchée auprès de plusieurs personnes, physiques ou morales en même temps.

Le code du travail prescrit que seul l'employeur, sur qui pèsent les obligations édictées par le code du travail, pourra être poursuivi, notamment sur le motif de la création d'une situation dangereuse même en l'absence de tout dommage corporel.

### Votre responsabilité civile

L'absence ou l'insuffisance portées au traitement du document unique constituent un manquement de l'employeur à l'**obligation de sécurité de résultat**, à laquelle vous êtes tenu en vertu du contrat de travail qui vous unit avec le salarié.

Ce manquement entraîne automatiquement la **faute inexcusable** de l'employeur.

Dès lors, la victime est en droit de demander une **réparation au titre du préjudice subi**, laquelle pourra être acquittée sur les biens personnels de l'employeur.

De plus, dans le cas d'un accident du travail, la victime pourra obtenir une **majoration de sa rente** d'Incapacité permanente partielle (IPP) que l'assureur social récupérera auprès de l'employeur. En effet, la caisse primaire d'assurance maladie est en droit de récupérer auprès de l'employeur l'intégralité des **frais de santé, indemnités et rentes versées, ou à verser, liés à l'accident du travail**.

**"Appuyez vous sur la compétence de nos experts en Santé et Sécurité au Travail, ils vous aideront notamment à élaborer et piloter votre Document Unique."**